

Débat Public
Ligne France Espagne

Commission Particulière

Le Président

Madame la Ministre déléguée à l'industrie
139, rue de Bercy

75012 PARIS

Perpignan le, 14 janvier 2003

Madame la Ministre,

La Commission Nationale du Débat Public a décidé d'organiser un débat à propos du projet de ligne électrique à très haute tension entre la France et l'Espagne. Elle a désigné une commission particulière que j'ai l'honneur de présider.

Cette commission s'est réunie pour la première fois le 17 décembre à Perpignan. Elle a pris connaissance du rapport de saisine remis par le maître d'ouvrage, ainsi que du cahier des charges et de l'état d'avancement de l'étude complémentaire lancée par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales.

Dans le cadre de la préparation du dossier à soumettre au débat public, la commission est convenue que ces deux documents devaient être les deux composantes principales de ce dossier.

Elle estime en outre que le débat ne peut s'ouvrir sereinement sans qu'il soit expliqué, au sein même du dossier initial, les raisons qui ont conduit, au regard des conditions d'exploitation des réseaux Espagnols et Français, et des besoins d'échanges d'énergie entre les deux pays, à la nécessité d'une nouvelle ligne et à la localisation qui en est proposée aujourd'hui.

Or l'étude lancée par le Préfet des Pyrénées-Orientales ne pouvait approfondir suffisamment ces points qui requièrent d'étendre l'analyse électrique à l'ensemble de la chaîne des Pyrénées, du fait même des limites territoriales de la compétence de ce dernier.

C'est pourquoi la commission m'a demandé de m'adresser à vous afin d'éclaircir le contexte dans lequel ce débat doit être situé.

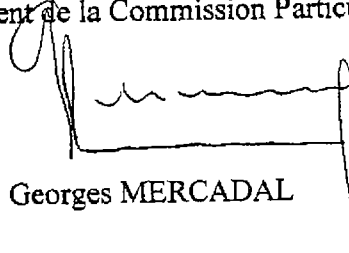
Plusieurs points méritent d'être précisés à ce titre :

- Quels sont les engagements internationaux en la matière, et comment se traduisent-ils sur le projet de ligne, sous maîtrise d'ouvrage de RTE ?
- Quelle est l'histoire du développement des interconnexions électriques entre la France et l'Espagne ? Notamment, pourquoi les projets précédents dont il a été question depuis 1980 n'ont-ils pas eu de suite ?
- Comment se justifie l'interconnexion à travers les Pyrénées-Orientales du point de vue de l'équilibre électrique des deux réseaux espagnols et français? Pourquoi le renforcement des lignes existantes n'a pas été envisagé ? Comment la ligne ferroviaire à grande vitesse entre Perpignan et l'Espagne intervient-elle dans ces questions ?
- Enfin, il paraît nécessaire de préciser quelle est aujourd'hui la délimitation de l'aire d'étude et quel est le projet soumis à débat.

Vos services nous ont demandé d'organiser ce débat de telle sorte qu'il puisse être clos avant la fin juillet 2003. Ce très court délai, que nous nous efforçons d'observer, me conduit à vous demander de bien vouloir répondre aussi rapidement que possible à nos questions. Cette réponse est destinée à être jointe au dossier du débat.

Dans l'attente, veuillez croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Le Président de la Commission Particulière



Georges MERCADAL

Copies : Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
Monsieur le Préfet de l'Aude
Madame la Directrice de la demande et des Marchés Énergétiques
Messieurs les membres de la Commission Particulière
Monsieur BROT (DRIRE)